Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_022-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-022

Objet de la délibération : Remplacement d'un agent titulaire pendant son congé de maternité

Mme Sandrine GUILLAUME, adjointe, annonce qu'une ATSEM titulaire va être placée en congé de maternité.
Il convient par conséquent de pourvoir à son remplacement.
Madame Cynthia ROUXEL a présenté une candidature spontanée.
Reçue en entretien, elle s'est déclarée disponible pour assurer ce remplacement.
Il est proposé de recruter que Madame Cynthia ROUXEL pour ce remplacement dès que l'agent titulaire présentera un arrêt. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 419.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (M. Erwan CAMUS ne prenant pas part au vote) décide par 22 voix POUR :
- d'autoriser le recrutement de Madame Cynthia ROUXEL en qualité d'agent contractuel afin d'assurer le remplacement de Madame Émilie BASSET pendant la durée de son congé de maladie et/ou maternité ;
- de fixer la durée du contrat à la période effective d'absence de l'agent titulaire ;
- de fixer la rémunération de Madame ROUXEL sur la base de l'indice brut 419 ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail ainsi que tout document afférent à ce recrutement.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO